



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX DE  
CREATION, D'EXTENSION, DE RENOVATION ET  
DE REFECTION DES RESEAUX D'ARROSAGE  
AUTOMATIQUE DE LA VILLE DE VINCENNES  
PASSE AVEC LA SOCIETE TERIDEAL SEGEX  
ENERGIES**

**DÉCISION N° DM-20-188  
EN DATE DU 07 AOUT 2020**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-20-484 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence transmis au BOAMP et au Profil acheteur de la Ville le 10 mars 2020 relatif au marché travaux de création, d'extension, de rénovation et de réfection des réseaux d'arrosage automatique de la Ville de Vincennes ;

**CONSIDÉRANT** le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 15 juillet 2020 attribuant le marché de travaux de création, d'extension, de rénovation et de réfection des réseaux d'arrosage automatique de la Ville de Vincennes, à la société TERIDEAL SEGEX ENERGIES, ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société TERIDEAL SEGEX ENERGIES, sise 4 boulevard Arago – 91320 WISSOUS, représentée par Monsieur TREVISAN Lionel, Directeur, l'accord-cadre de travaux de création, d'extension, de rénovation et de réfection des réseaux d'arrosage automatique de la Ville de Vincennes.

L'accord-cadre est passé pour une durée initiale d'un an et est reconductible tacitement trois fois par période d'un an, sans que la durée totale n'excède quatre ans.

Le montant maximum annuel de l'accord-cadre est de 80 000 € HT (96 000 € TTC).

Les prix du marché sont ceux figurant au bordereau des prix unitaires.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20200807-lmc1H7583H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 07/08/2020  
Date de Publication : 07/08/2020

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé des solidarités et de  
l'insertion,

***Signé***

**Pierre LEBEAU**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20200807-lmc1H7583H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 07/08/2020  
Date de Publication : 07/08/2020